

RÈGLEMENTS 2026 COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

LUTTE OLYMPIQUE LUTTE JEUNES



SOMMAIRE

Les termes « lutteur, licencié » utilisés dans ce document signifient aussi « lutteuse, licenciée ».

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS	3
Tableau récapitulatif	
2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	4
2.1 Eléments obligatoires	
2.2 Déroulement des compétitions	
2.3 Participation	
3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	10
3.1 Participation	
3.2 Sélections régionales pour les championnats de France	
4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	12
4.1 Participation	
4.2 Règlement des têtes de série pour les SENIORS	
5. RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS	13
5.1 Participation	
6. RÈGLEMENT TOURNOI NATIONAL RANKING.....	13
6.1 Participation	
ANNEXES	14
Annexe 1 Modèles de tableaux d'appariement	
Annexe 2 Demande de surclassement	
Annexe 3 Demande de hors quota	
Annexe 4 Formulaire certificat médical vétéran	
Annexe 5 Tableaux des sanctions	
Annexe 6 Règlement protocolaire de la compétition	
Annexe 7 Note fédérale « Incivilités »	

1. RÈGLES D'ARBITRAGE - CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS 2026

	NÉ(E) EN	CATÉGORIE DE POIDS		APPAR.	STYLE	TPS
U7	+ 3 ans	Mixte*	Pas de catégorie Pas de compétition	Jeux de Lutte (cf. programme FFL « Jeux de lutte 4/6 ans »)		
U9	2017/2018	Mixte*	Constitution de poules de 4 maxi en fonction des poids de corps	Tournoi nordique dans poule	Lutte Jeunes	2 min sans arrêt chrono
U11	2015/2016					
U13	2013 2014	Fém.	30 (+26) - 33 - 36 - 39 - 42 kg 46 - 50 - 55 - 60 - +60 kg	LUTTE FÉMININE 3 à 5 lutteuses Tournoi Nordique	Lutte Fém.	3 min
		Libre Gréco	35 (+31) - 38 - 41 - 45 - 49 kg 54 - 59 - 65 - 71 - +71 kg			
U15	2011 2012	Fém.	33 (+29) - 36 - 39 - 42 - 46 kg 50 - 54 - 58 - 62 - 66 - +66 kg	6 et 7 lutteuses Poules ½ Finale et Finale 8 lutteuses et plus Tableau à double élimination (repêchage)	Lutte Libre	2 x 2 min 30" pause
		Libre Gréco	38 (+34) - 41 - 44 - 48 - 52 kg 57 - 62 - 68 - 75 - 85 - +85 kg			
U17	2009 2010	Fém.	40 (+36) - 43 - 46 - 49 - 53 kg 57 - 61 - 65 - 69 - 73 - +73 kg	LUTTE LIBRE GRÉCO 3 à 5 lutteurs : Tournoi Nordique	Lutte Gréco	2 x 3 min 30" pause
		Libre Gréco	45 (+41) - 48 - 51 - 55 - 60 kg 65 - 71 - 80 - 92 - 110 - +110 kg			
U20**	2006 2007 2008	Fém.	50-53-55-57-59- 62-65-68-72-76 kg	6 lutteurs et plus Élimination directe, repêchage à partir des ¼ de Finales		2 x 2 min 30" pause
		Libre	57-61-65-70-74-79-86-92-97-125kg			
		Gréco	55-60-63-67-72-77-82-87-97-130 kg			
SENIOR	1992 à 2005	Fém.	50-53-55-57-59-62-65-68-72-76 kg	3 à 5 lutteurs : Tournoi Nordique 6 lutteurs et plus Élimination directe, repêchage à partir des ¼ de Finales		2 x 2 min 30" pause
		Libre	57-61-65-70-74-79-86-92-97-125kg			
		Gréco	55-60-63-67-72-77-82-87-97-130 kg			
VÉTÉRAN	A 1985 à 91 B 1980 à 84 C 1970 à 79 D 1960 à 69	Fém.	55 - 63 - +63 kg			2 x 2 min 30" pause
		Libre Gréco	62 - 70 - 78 - 88 - 100 - 130 kg			

- *Mixte : fille et garçon peuvent lutter l'un contre l'autre.
- **U20 peut lutter en senior sans condition de surclassement.
- U13(2), U15(2), U17(2) peut lutter dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur avec document de surclassement dûment validé (cf. annexe)
- Vétérans A et B sont autorisés à participer aux compétitions seniors avec conditions médicales (cf. certificat médical sur extranet).
- 15 min de récupération minimum entre combats pour un même lutteur.

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

Le terme « compétition *officielle* » FFLDA désigne les compétitions nationales FFLDA inscrites au calendrier fédéral ainsi que toutes les phases qualificatives au niveau départemental ou régional.

2.1 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

2.1.1 LICENCE

La licence FFLDA est obligatoire pour participer à toutes les compétitions FFLDA.

La licence dans un « club AS » permet la compétition uniquement au niveau régional (hors qualification et participation au championnat régional).

L'inscription aux compétitions officielles par extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.

2.2 DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

2.2.1 MÉDICAL

La présence d'un médecin est obligatoire lors des compétitions nationales officielles. Pour toutes les autres compétitions la présence d'un médecin ou de secouristes est obligatoire. Un médecin doit être présent lors de la pesée afin d'effectuer, à la demande du corps arbitral ou du responsable de la compétition, un contrôle visuel cutané pour certains lutteurs. Si la pesée s'effectue la veille, pas de présence médicale obligatoire, le contrôle devra se faire le matin de la compétition pour les athlètes listés par le corps arbitral.

2.2.1 PESÉE

L'organisation et le déroulement de la pesée sont sous la responsabilité des arbitres.

Chaque lutteur devra présenter sa licence avec photo (format papier ou numérique) lors de la pesée. Une vérification sur la base de données extranet FFLDA pourra être effectuée avant la fin de la pesée par le responsable de compétition.

La pesée s'effectue en tenue de lutte officielle sans chaussures, sans chaussettes et avec les ongles coupés.

Le poids à la pesée détermine une catégorie de poids unique (cf. page 3).

Une catégorie de poids se caractérise par un poids de corps minimum et maximum.

Exemple : catégorie 57 kg U17 Lutte féminine = + 53 kg (cat. inférieur) à 57 kg

Possibilité dans les compétitions seniors de lutter dans la catégorie de poids supérieure sauf pour un poids correspondant à l'avant dernière catégorie (idem règle UWU).

Exemple : un senior gréco 87 kg lutte dans la cat. 97 kg (avant dernière cat.) mais ne pourras pas en 130 kg

2.2.2 RÈGLES D'ARBITRAGE

- **U7** : pas de compétition mais uniquement des « Jeux de lutte »
- **U9, U11** : règlement « Lutte Jeunes ». Les filles luttent avec les garçons.
- **U13, U15, U17, U20, Senior, Vétéran** : règlement UWU.

2.2.3 RÉPARTITION DANS LES TABLEAUX D'APPARIEMENT

La répartition aléatoire des lutteurs dans les tableaux est réalisée par tirage au sort (à la pesée ou avant) ou de façon automatique par informatique.

- Si tirage au sort : les numéros tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. Au plus petit n° tiré au sort est attribué le n° d'appariement n°1 etc.
- Si répartition automatique : pas de numéro de tirage au sort et d'appariement.

Lors des compétitions officielles, et dans la mesure du possible, les lutteurs d'un même comité régional (si l'inscription est régionale) ou d'un même club (si l'inscription est réalisée par les clubs) seront placés dans le tableau d'appariement afin de ne pas se rencontrer lors des premiers tours.

2.2.4 APPARIEMENT U9, U11

Répartition en poules de 4 maximum selon les poids de corps les plus proches et en évitant les écarts de poids trop importants (mixité).

Le N° d'appariement dans chaque poule (N°1 à N°4) est déterminé selon le poids de corps. Le lutteur le plus léger se voit attribué le N°1 etc. En cas de poids identique, on prend en référence l'ordre alphabétique des noms.

Utilisation de la formule du tournoi nordique (cf. annexe) dans laquelle tous les lutteurs de la poule se rencontrent.

Selon le résultat du combat, les lutteurs obtiennent les points de classement suivants :

- **Victoire du combat** : 2 points de classement
 - **Match nul** : 1 point de classement
 - **Défaite** : 0 point de classement
-
- Le lutteur qui possède le plus de points de classement est classé avant l'autre.
 - En cas d'égalité de points de classement entre 2 lutteurs, le résultat de leur combat détermine le lutteur classé avant l'autre. S'ils ont fait match nul, ils sont classés ex-æquo.
 - En cas d'égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-æquo.

2.2.5 APPARIEMENT U13, U15, U17, U20, SENIOR, VÉTÉRAN

Le système de compétition exposé ci-dessous est appliqué aux championnats de France. Pour les autres compétitions, il est possible d'utiliser, par les organisateurs, des systèmes différents.

2.2.5.1 TOURNOI NORDIQUE (cf. annexe)

Dans une catégorie de poids avec moins de 6 lutteurs dans tous les styles, il faut utiliser la formule du tournoi nordique dans laquelle tous les lutteurs se rencontrent.

Le classement final est établi selon les critères suivants :

- **Le plus grand nombre de victoires.**
En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.

- **En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs**, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants :
 - Le plus de points de classement
 - Le plus de victoire par tombé
 - Le plus de victoires par supériorité technique
 - Le plus de points techniques marqués
 - Le moins de points techniques donnés
 - Le plus léger (lors de la pesée avant la compétition)

Exemple	Vict	Pt clt	VT	Classement
Lutteur A	3	12	0	1^{er} (car possède le plus de victoires)
Lutteur B	1	5	0	3 lutteurs avec le 2^{eme} (le plus de point de classement)
Lutteur C	1	4	1	même nombre de victoires
Lutteur D	1	4	0	2 lutteurs avec le 3^{eme} (le plus de VT) même nb de pt clt 4^{eme} (moins de VT)

2.2.5.2 SYSTÈME AVEC DEUX POULES (cf. annexe)

Dans une catégorie de poids avec 6 ou 7 lutteuses en Lutte féminine :

- Deux poules (A et B) de 3 ou 4 lutteuses – Tournoi nordique dans les poules
- ½ finales entre les 2 premières de poule (1^e poule A – 2^e poule B / 1^e poule B -2^e poule B)
- Place de 3^e-4^e entre perdantes des ½ finales et 1^e-2^e entre gagnantes des ½ finales.
- 3^e de poule classée 5^e, 4^e de poule classée 7^e.

2.2.5.3 TABLEAU D'APPARIEMENT A DOUBLE ÉLIMINATION (cf. annexe)

A partir de 8 lutteuses en Lutte féminine : il faut utiliser un tableau d'appariement à double élimination avec un tableau des gagnantes et un tableau des repêchages. Le nombre de participantes détermine le tableau à utiliser (8, 16, 32, etc.).

Tour de qualification

Le 1^{er} tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre de participantes, il peut y avoir des lutteuses exemptes.

Tableau des gagnants

Chaque lutteuse vainqueur ou exemptée au tour de qualification passe dans le « *tableau des gagnantes* ».

Tableau des repêchages

- Chaque lutteuse perdante passe dans le tableau des repêchages.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/5^e ou 3^e/4^e.
- Les exemptes en repêchage sont qualifiées pour le tour de repêchage suivant.
- Une lutteuse qui perd lors des repêchages est éliminée de la compétition.
- Les lutteuses perdantes lors du même tour de repêchage sont classées ex-æquo (3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 13^e, 17^e, 25^e etc.).
- Selon le règlement de certaines compétitions des combats de classement entre les 3^e et les 5^e pourront être organisés.
- Si les lutteuses se sont déjà rencontrées, le combat doit se réaliser à nouveau.

2.2.5.4 TABLEAU D'APPARIEMENT A REPÈCHAGE A PARTIR DES ¼ FINALES (cf. annexe)

A 6 ou 7 participants en lutte Libre et Gréco-romaine, Il y aura 1 médaille de Bronze

A partir de 8 participants en lutte Libre et Gréco-romaine, Il y aura 2 médailles de Bronze

Dans ces 2 cas, il faut utiliser un tableau d'appariement en élimination directe et repêchage des perdants à partir des ¼ de finales. Le nombre de participants détermine le tableau à utiliser (8, 16, 32, etc.).

Elimination directe

Le 1^{er} tour, selon le nombre de participants, peut avoir des lutteurs exempts.

Chaque lutteur vainqueur ou exempt au tour de qualification passe dans le tour suivant.

Repêchage

- Chaque lutteur perdant **avant** les ¼ finales est éliminé de la compétition.
- Chaque lutteur perdant en ¼ finale et en ½ finale est repêché.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/4^e ou 3^e/5^e.
- Les exempts en repêchage sont qualifiés pour le tour suivant des repêchages.
- Un lutteur qui perd lors des repêchages est éliminé de la compétition.
- Les lutteurs perdants lors du même tour de repêchage sont classés ex-æquo
- Selon le règlement de certaines compétitions des combats de classement entre les 3^e ou entre les 5^e pourront être organisés.
- Si les lutteurs se sont déjà rencontrés, le combat doit se réaliser à nouveau.

2.2.6 CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES LORS DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

Classements obtenus en additionnant les points attribués à chaque lutteur :

- Tournois nationaux ranking -

1^e : 100 pt - 2^e : 70 pt - 3^e : 50 pt - 4^e : 40 pt - 5^e : 30 pt - Au-delà de 5^e : 10 pt

- Championnats de France -

1^e : 150 pt - 2^e : 100 pt - 3^e : 70 pt - 4^e : 60 pt - 5^e : 50 pt - Au-delà de 5^e : 20 pt

En cas de disqualification ou forfait, le lutteur n'est pas classé et les autres lutteurs conservent leur classement.

2.2.7 STATUT DU LUTTEUR

- **Tenue**

- Sur le tapis : Lors des compétitions officielles FFLDA, un maillot de lutte à l'effigie du club ou à défaut neutre et sans effigie est obligatoire. N'est pas autorisé le maillot de lutte avec l'effigie d'un autre club ou d'équipe nationale (même masqué) ou avec un nom autre que celui du lutteur (tous les ajouts à la tenue autorisée sont prohibés). Au regard du règlement lutte Jeunes, elle est composée d'un cuissard ou d'un short et d'un T-shirt manche courte moulant : avec épaule de couleur (tenue maitrises) ou à l'effigie du club ou de la fédération ou du comité régional ou départemental (sans référence à des drapeaux ou toute autre appartenance).

- Sur le podium : aucun signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. En survêtement avec chaussures de sport ou de lutte et sans casquette, bonnet ou couvre-chef.

- **Comportement** (cf. note fédérale en annexe)

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout lutteur doit être respectueux du corps d'arbitrage, ne pas parler durant le match, faire preuve de fair-play, ne montrer aucun geste de colère, saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse.
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout lutteur doit respecter les installations sportives, les personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Sur le podium : tous les récompensés ont devoir de serrer la main aux officiels du protocole. En l'absence de l'athlète sur le podium (hors raison médicale) aucune médaille ne sera décernée.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.8 STATUT DE L'ENTRAÎNEUR

En « *Lutte Jeunes* » l'entraîneur ne doit pas entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords). En lutte olympique un seul entraîneur est autorisé à entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

Un combat peut se dérouler sans entraîneur « à la chaise ». Dans ce cas le challenge ne peut pas être utilisé.

- **Tenue**

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport, sans casquette, bonnet ou couvre-chef et sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ou politique. Dans le cas contraire il n'aura pas accès à l'espace de compétition.

Il doit être en possession d'une serviette afin d'essuyer le lutteur pendant la pause.
L'entraîneur à la chaise ne doit pas filmer.

Tout entraîneur au bord du tapis, doit être licencié FFLDA et posséder le diplôme fédéral BF2 ou un diplôme d'état en Lutte recensé dans l'extranet fédéral. Une dérogation est acceptée pour les stagiaires en formation BF2 ou en formation professionnelle BP, DE Lutte et disciplines associées. Afin d'accéder à l'espace de compétition, il doit présenter la carte fédérale officielle ou sa licence attestant son statut d'entraîneur (badge, tour de cou et photo récente).

- **Comportement** (cf. note fédérale en annexe)

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout entraîneur doit rester assis pendant le combat, être respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse. Des cartons jaunes et rouges peuvent être délivrés par le corps d'arbitrage pour sanctionner des entraîneurs (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note règlementaire).
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout entraîneur doit être garant des lutteurs dont il a la charge, être respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, respecter le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.9 DISCIPLINE

- **Dispositions générales – Cartons** (cf. formulaire en annexe)

Les arbitres peuvent attribuer des cartons jaunes et rouges aux lutteurs et entraîneurs en référence aux règlements fédéraux.

2.3 PARTICIPATION

2.3.1 NATIONALITÉ

A partir de U17 les lutteurs de nationalité étrangère doivent avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise, pour participer aux compétitions officielles FFLDA (régionaux, championnats de France). Les saisons de licence FFLDA pendant lesquelles les lutteurs étrangers ont bénéficié d'un transfert international UWW de club à club ne sont pas comptabilisées.

2.3.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un lutteur ne peut pas participer à deux championnats de France qui se déroulent lors d'une même journée.

2.3.3 SURCLASSEMENT DE CATÉGORIE D'AGE

- **U20** : peuvent lutter en senior sans condition de surclassement.
- **U13 – U15 – U17** : le surclassement est valable pour la saison en cours et est réservé aux 2^{ème} année U13, 2^{ème} année U15 et 2^{ème} année U17. La demande doit être réalisée par un cadre technique FFLDA en utilisant obligatoirement le formulaire en annexe qui précise :
 - surclassement autorisé qu'après accord de la FFLDA,
 - certificat médical réalisé par un médecin qualifié **en médecine du sport**,
 - autorisation parentale nécessaire.

3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX*

**Championnats décernant les titres de champions régionaux*

Pour les mêmes catégories d'âge, un championnat régional ne doit pas être organisé aux mêmes dates qu'une compétition nationale (individuelle ou par équipes inscrite au calendrier fédéral).

Les résultats des championnats régionaux, dans lesquels figurent le nom, prénom, classement de tous les lutteurs participants, doivent être communiqués à la FFLDA (mis en ligne sur extranet ou accessible sur l'application de gestion utilisée).

3.1 PARTICIPATION

- Engagement**

Les clubs du comité régional inscrivent les lutteurs sur extranet FFLDA dans les délais fixés par le comité régional.

L'inscription par extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.

- Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

- Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine, lutte jeunes.

- Catégories d'âge**

U9, U11, U13, U15, U17, U20, SENIOR (cf. page 3)

- Catégories de poids**

Fédérales (cf. page 3) sans tolérance.

- Nationalité**

A partir d'U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats régionaux après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

- Pour la même saison, la même catégorie d'âge et le même style, un licencié ne peut participer qu'à un seul championnat régional.

3.2 SÉLECTIONS RÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président du comité régional.

Un licencié dans un « club AS » ne peut pas participer aux compétitions nationales.

3.2.1 LUTTE FÉMININE

Le nombre de qualifiées par comité régional n'est pas limité (pas de quota).

3.2.2 LUTTE LIBRE ET GRÉCO-ROMAINE

- Un nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge est attribué par la FFLDA à chaque comité régional selon des critères de participation aux championnats régionaux.
- Le comité régional peut choisir comme il le souhaite le nombre de lutteurs qualifiés par catégorie de poids dans le respect du nombre total de qualifiés attribués par la FFLDA.
- Le nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge correspond à la somme des quotas par catégories de poids définie dans le tableau ci-dessous :

U15, U17, U20, SENIOR

Nombre de participants par catégorie de poids	1 à 4	5 à 8	+8
Quotas	1	2	3

3.2.3 QUALIFIÉS HORS QUOTAS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le cadre technique régional doit compléter une demande de hors quota (cf. annexe) dans les 2 cas suivants :

- Lutteur sélectionné en équipe de France au moment du championnat régional.
- Lutteur licencié dans les DOM TOM et absent au championnat régional en raison de l'inscription en pôle France en métropole.

Aucune demande de hors quota doit être réalisée en cas de non-participation au championnat régional pour raison médicale.

Hors quota d'office (sans demande à effectuer), selon les modalités suivantes :

- Il est réservé exclusivement aux athlètes officiellement identifiés en Pôle France Olympique, France Relève ou Pôle Espoir.
- Il s'applique uniquement dans la catégorie d'âge de l'athlète concerné (ex : un athlète U20 ne peut donc pas en bénéficier pour la catégorie Senior).
- Il est valable uniquement dans le style pour lequel le lutteur est identifié au sein du Pôle. Sauf pour les U15 qui peuvent participer aux 2 styles.

Pour le championnat de France Senior :

- Il est classé 1^{er} au championnat de France senior de la saison précédente.
- Il est médaillé aux derniers championnats du Monde ou d'Europe Seniors ou U23.

Les lutteurs qualifiés hors quotas s'ajoutent aux sélections régionales.

4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Engagement**

Les comités régionaux inscrivent les lutteurs (y compris les hors quotas) et les arbitres sur extranet dans les délais fixés par la FFLDA.

L'inscription des lutteurs sur extranet ne sera possible que si la photo du licencié a été téléchargée.

Le montant des frais d'engagement par lutteurs inscrits prélevés par le système extranet aux comités régionaux est le suivant :

U15, U17, U20 : 20 € - SENIOR : 25 €

- **Validation des inscriptions**

Elles devront être validées dans l'extranet à partir de la fin des inscriptions extranet jusqu'à la veille de la première pesée de la compétition.

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.

- **Catégories d'âge**

U15, U17, U20, SENIOR.

- **Catégories de poids**

Catégories de poids fédérales (cf. page 3) sans tolérance.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

- **Nationalité**

À partir d'U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats de France après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

4.2 TETES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

Les têtes de séries (1 à 4 au maximum) par catégorie de poids sont établies par le DTN à partir des critères suivants :

- **Tête de série N°1 : Sélectionné(e) aux Championnats du Monde N-1**
ou sélectionné(e) aux Championnats d'Europe année N
- **Tête de série N°2 : Sélectionné(e) aux Championnats d'Europe N**
ou Champion(ne) de France année N-1
- **Tête de série N°3 : Champion(ne) de France année N-1**
ou Vice-champion(ne) de France année N-1
- **Tête de série N°4 : Vice-champion(ne) de France année N-1**

En cas d'absence d'une tête de série la tête de série suivante prend sa place.

Les têtes de séries seront réparties de manière qu'elles soient séparées dans les tableaux d'appariement.

5. RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS

5.1 PARTICIPATION

Le championnat de France vétérans est ouvert à tous les licenciés FFLDA vétérans sans conditions de qualification.

Les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer sans condition.

- **Style** : lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.
- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs dans chacun des styles sur extranet dans les délais fixés par la FFLDA. L'inscription extranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur extranet.
Des frais d'engagement de **25 €** par lutteurs inscrits sont prélevés automatiquement par le système extranet aux comités régionaux.
- **Divisions d'âge – Dates de naissance**
 - Division A : 1985 à 1991 - Division B : 1980 à 1984
 - Division C : 1970 à 1979 - Division D : 1960 à 1969
- **Conditions médicales** : les vétérans doivent présenter le certificat médical à la pesée, dûment complété (document à télécharger sur l'extranet fédéral).
(cf. formulaire en annexe).
- **Licence** : avec photo doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).
- **Catégories de poids**
 - Lutte libre et gréco-romaine : 62 kg, 70 kg, 78 kg, 88 kg, 100 kg, 130 kg
 - Lutte féminine : 55 kg, 63 kg, +63 kg

6. RÈGLEMENT TOURNOIS NATIONAUX RANKING (TNR)

6.1 PARTICIPATION

- **Engagement** : les clubs FFLDA inscrivent les lutteurs sur extranet.
Des frais d'engagement de **20 €** pour les TNR U15, U17, U20 et **25 €** pour les TNR Seniors par lutteur inscrit sont prélevés automatiquement par le système extranet aux clubs.
- **Nationalité** : inscription possible pour tous les lutteurs français ou étrangers.
- **Catégories d'âge** : U15, U17, U20, SENIOR.
- **Style** : lutte féminine, lutte libre et lutte gréco-romaine.
- **Catégories de poids** : FFLDA (cf. page 3) – 2 kg de tolérance pour U20 et Senior.
- **Licence** française ou étrangère à la pesée (format papier ou numérique).

MODÈLES D'APPARIEMENT FFLDA

TOURNOI NORDIQUE (3 à 5 lutteurs) – Exemple 4 lutteurs

N°	
1	DUPONT
2	DURAND
3	MARTIN
4	CARIAT

CLASSEMENT		Vict.	Pt clt	VT	VS	Pt T.
1e	CARIAT	3	9			
2e	MARTIN	2	6			
3e	DUPOND	1	4			
4e	DURANT	0	2			

TOUR 1

		Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPONT	1	4	
2	DURAND	-	1	

TOUR 1

		Vict.	Pt Clt	Pt T.
3	MARTIN	-	0	
4	CARIAT	1	3	

TOUR 2

		Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPONT	-	0	
3	MARTIN	1	3	

TOUR 2

		Vict.	Pt Clt	Pt T.
2	DURAND	-	0	
4	CARIAT	1	3	

TOUR 3

		Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPOND	-	0	
4	CARIAT	1	3	

TOUR 3

		Vict.	Pt Clt	Pt T.
2	DURAND	-	1	
3	MARTIN	1	3	

3 lutteurs

Tour 1 : 1-2, Tour 2 : 3-1, Tour 3 : 2-3

4 lutteurs

Tour 1 : 1-2 3-4, Tour 2 : 1-3 4-4

Tour 3 : 1-4 2-3

5 lutteurs

Tour 1 : 1-2, 3-4 Tour 2 : 5-1, 2-3

Tour 3 : 4-1, 5-2 Tour 4 : 3-1, 4-5

Tour 5 : 2-4, Tour 5 : 3-5

Celui qui a le + de victoire est classé 1^e

En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.

En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants :

- Le plus de points de classement
- Le plus de victoire par tombé
- Le plus de victoires par sup. techn.
- Le plus de pts techniques marqués
- Le moins de pts techniques donnés
- Le plus léger (lors de la pesée)

6 ET 7 LUTTEURS – DEUX POULES (en Lutte Féminine)

POULE A

TOUR 1

1	CARIAT	3	DURAND
2	DUPONT	4	MARTIN

TOUR 2

1	CARIAT	2	DUPONT
3	DURANT	4	MARTIN

TOUR 3

1	CARIAT	2	DUPONT
4	MARTIN	3	DURAND

Clt POULE A

1e	CARIAT
2e	DURANT
3e	DUPOND
4e	MARTIN

POULE B

TOUR 1

1	LECERT
2	LULU

TOUR 2

3	LAGET
1	LECERT

TOUR 3

2	LULU
3	LAGET

Clt POULE B

1e	LAGET
2e	LECERT
3e	LULU

FINALES

1/2 F

1e poule A
2e Poule B

3e-4e

Battu 1/2 F
Battu 1/2 F

1e-2e

Vainq 1/2 F
Vainq 1/2 F

TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION (En lutte Féminine)

TABLEAU DE 8

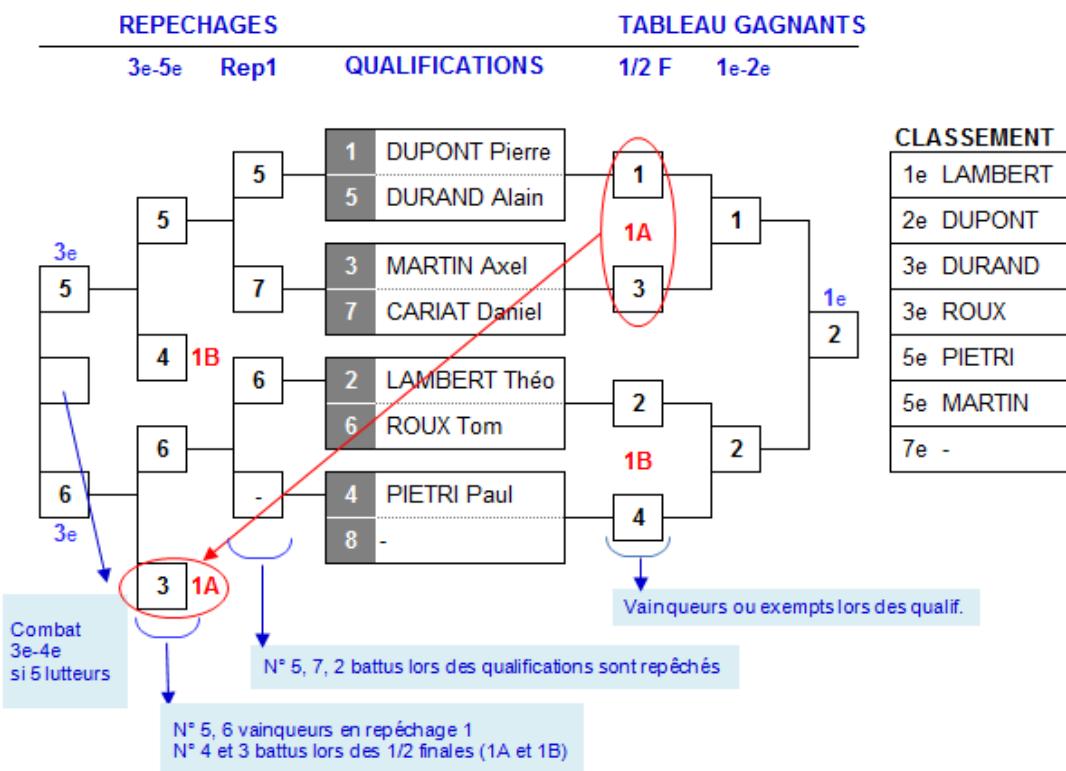


TABLEAU DE 16

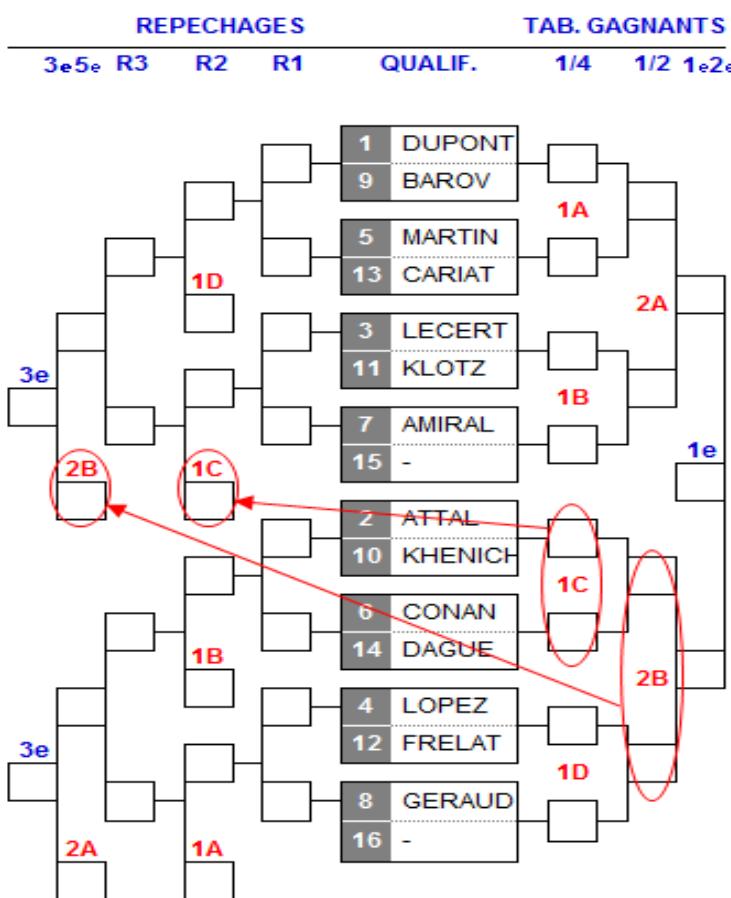


TABLEAU À ÉLIMINATION DIRECTE – REPECHAGE EN 1/4 FINALE

6 lutteurs et plus (En Lutte Libre et Gréco-romaine)

TABLEAU DE 8 - Exemple 6 lutteurs

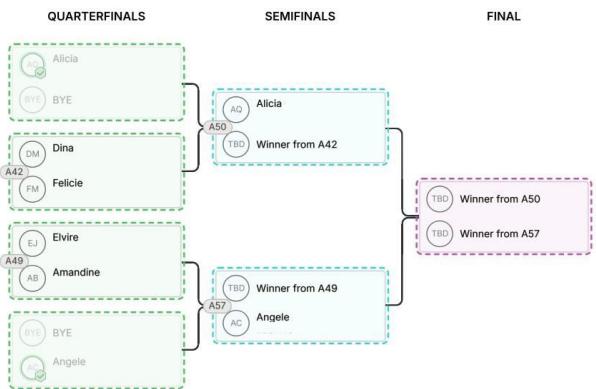
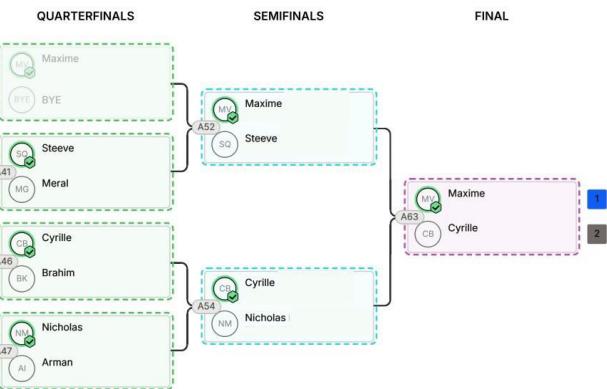


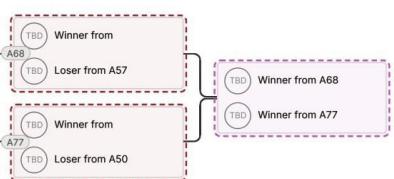
TABLEAU DE 8 - Exemple 7 lutteurs



REPECHAGE 1 OF 3



REPECHAGE 2 OF 3



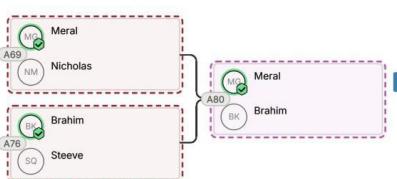
BRONZE MATCH



REPECHAGE 1 OF 3



REPECHAGE 2 OF 3

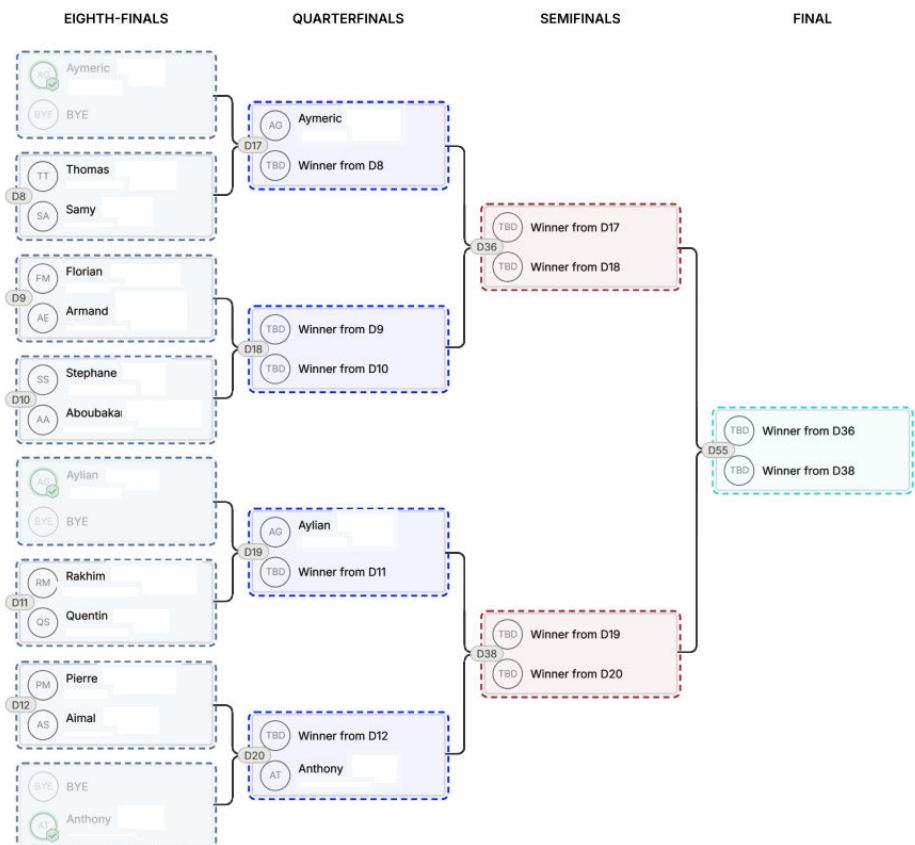


BRONZE MATCH



TABLEAU DE 16

Exemple 13 lutteurs



REPECHAGE 1 OF 2

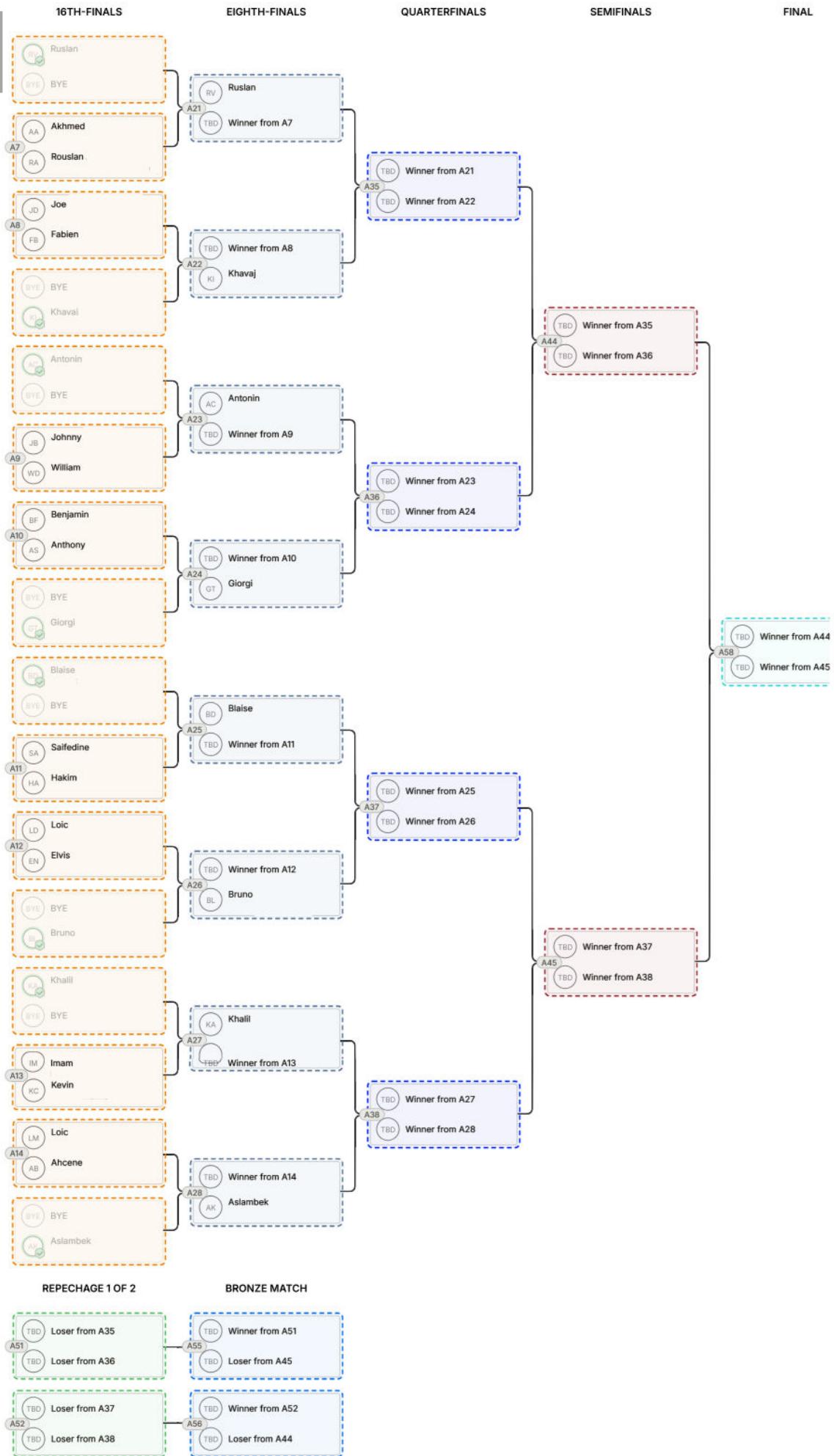


BRONZE MATCH



TABLEAU DE 32

Exemple 24 lutteurs



TOURNOI NORDIQUE

Feuille de pointage U9 U11

CATÉGORIE D'ÂGE

POULE

*POINT DE CLASSEMENT : 2 points = victoire - 1 point = match nul - 0 point = défaite

CRITÈRES CLASSEMENT : celui qui a le plus de point de classement est classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre 2 lutteurs, leur combat entre eux définit celui classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-aequo.

POINT CLASSEMENT*

CLT*	N°	NOM Prénom club	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Total	Poids
	N°1						
	N°2						
	N°3						
	N°4						

3 lutteurs => Tour 1 : 1-2 / Tour 2 : 3-1 / Tour 3 : 2-3

4 lutteurs => Tour 1 : 1-2, 3-4 / Tour 2 : 1-3, 2-4 / Tour 3 : 1-4, 2-3

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
TOUR	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	
	Pt technique	Total	Pt technique	Total			
1	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt	
	Pt technique	Total	Pt technique	Total			
LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
TOUR	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	
	Pt technique	Total	Pt technique	Total			
2	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt	
	Pt technique	Total	Pt technique	Total			
LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
TOUR	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	
	Pt technique	Total	Pt technique	Total			
3	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt Clt	
	Pt technique	Total	Pt technique	Total			

SAISON 2026

DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Demande de surclassement destinée aux U13 2^e année, U15 2^e année et U17 2^e année

Surclassement valable pour les compétitions individuelles en 2026

A transmettre par courriel à la FFLDA (a.berger@asso.fflutte.org) avant la date de la compétition

Une réponse sera envoyée par mail au cadre technique qui a réalisé la demande.

DEMANDE DU CADRE TECHNIQUE RÉGIONAL OU NATIONAL* (référant ou cadre d'état)

*Seul un entraîneur national pourra demander un surclassement quand la catégorie d'âge du lutteur figure au même programme d'une compétition (exemple : surclassement en U17 pour compétition destinée aux U15 et U17)

Je soussigné (NOM Prénom) ,
demande un surclassement de pratique de la lutte en compétition en faveur de :

NOM Prénom né(e) le : Licence N° :

Sexe : Masculin Féminin

Club :

Dans la catégorie (cocher la case) : U15 U17 U20

Performance réalisée justifiant la demande :

Fait à : le : Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM Prénom) en qualité de (père, mère, tuteur) :

autorise : (NOM Prénom)

à être surclassé afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à : le : Signature :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)

Qualifié en médecine du sport, certifie avoir examiné

NOM/ Prénom et autorise son surclassement afin qu'il puisse pratiquer dans une compétition de lutte dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à : , le : Tel :

Signature et cachet professionnel avec qualification en médecine du sport lisible

(ou à défaut une attestation manuscrite du médecin)

SAISON 2026

DEMANDE DE HORS QUOTA

La demande doit être réalisée par un cadre technique régional ou national après concertation avec le cadre technique régional et doit être envoyée par courriel à la FFLDA (a.berger@asso.fflutte.org) avec copie au club et président régional. Une réponse sera envoyée par mail au cadre technique qui a réalisé la demande.

DEMANDE DU CADRE TECHNIQUE RÉGIONAL OU NATIONAL (référent ou cadre d'état)

Je soussigné
NOM et prénom du cadre technique régional ou national

demande une place « HORS QUOTA » en faveur de :

NOM / Prénom Né(e) le :

Licence N° : Club :

Pour la compétition suivante dans laquelle je souhaite qu'il soit qualifié :
(demande valable pour 1 seule compétition)

Nature Age & style : Poids :

Date et lieu de la compétition :

Cocher une des 2 cases :

Sélectionné en équipe de France lors du championnat régional en précisant :

La nature de la sélection :

La date et le lieu de la sélection :

Licencié DOM TOM absent aux régionaux car inscrit en pôle en métropole

Préciser le pôle :

Fait à : le :/...../..... Signature :

VALIDATION DU DTN

Fait à : le : Signature, cachet FFLDA :



CERTIFICAT MÉDICAL VÉTÉRANS VALABLE POUR LA SAISON 2026

Ce certificat est indispensable pour participer aux compétitions de lutte, individuelles ou par équipes, pour les licenciés de la catégorie d'âge Vétéran et devra être présenté à la pesée.

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)

Qualifié en médecine du sport, certifie avoir examiné

NOM Prénom

Cocher une des 3 cases suivantes :

Né(e) en 1985 à 1991 - VÉTÉRAN A

Né(e) en 1980 à 1984 - VÉTÉRAN B

Certifie avoir consulté l'avis cardiological de moins d'un an, avec une évaluation coronarienne (épreuve d'effort) faite à la discréction du cardiologue.

Né(e) en 1970 à 1979 - VÉTÉRAN C & Né(e) en 1960 à 1969 VÉTÉRAN D

Certifie avoir consulté l'avis cardiological de moins d'un an, avec une évaluation coronarienne (épreuve d'effort) faite à la discréction du cardiologue.

Certifie avoir consulté le résultat des éventuels examens complémentaires (notamment l'avis du cardiologue), que j'ai préconisé, suivants :

Atteste d'aucune contre indication à la pratique de la lutte en compétition.

Fait à :, le : Tel :

Signature et cachet professionnel avec qualification en médecine du sport lisible



TABLEAU DES SANCTIONS

En référence aux règlements fédéraux, ces sanctions concernent toutes les personnes évoluant dans l'enceinte sportive de la manifestation sportive.

1. Comportement déplacé / excessif :

AUTEUR	
Athlète/Éducateur/Dirigeant/Personnel médical et personnes non licenciées FFLDA	
Match	1 carton jaune (Prescription 2 mois)

2. Comportement blessant :

Propos, geste et/ou attitude susceptible d'offenser une personne.

		AUTEUR	
Victime	LIEU	Athlète/Éducateur/Dirigeant/ Personnel médical/ et personne non licenciée FFLDA	Sanctions financières
Officiel/ Éducateur/Dirigeant/ Personnel médical/Athlète	Pesée, Aire de combat Podium	1 carton jaune (Prescription de 2 mois)	500€*

*Tant que la sanction financière n'est pas régularisée, le club ne peut pas participer à la vie sportive.

3. Comportement grossier/injurieux

Est grossier tout propos et/ou attitude contraire à la bienséance visant une personne et/ou sa fonction.

Comportement obscène.

Propos, geste et/ou attitude qui heurte la décence, la pudeur ou le bon goût, notamment par des représentations d'ordre sexuel.

Comportement intimidant /menaçant susceptible d'inspirer de la peur ou de la crainte.

Est menaçant tout propos, geste et/ou attitude exprimant l'idée de porter préjudice à l'intégrité physique d'une personne. Toute menace de mort constitue une circonstance aggravante dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction.

Comportement discriminatoire.

Propos, geste et/ou attitude visant une personne raison notamment de son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, ses convictions politiques ou religieuses, sa situation sociale, son apparence physique, son orientation sexuelle, son sexe ou son handicap.

Crachat.

Constitue une circonstance aggravante, dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction et encore davantage lorsque le crachat l'atteint au visage.

		AUTEUR	
Victime	LIEU	Athlète/Éducateur/Dirigeant/ Personnel médical/ et personne non licenciée FFLDA	Sanctions financières
Officiel/ Éducateur/Dirigeant/ Personnel médical/Athlète	Pesée Aire de combat Podium	1 carton rouge (3 mois de suspension)	500€*

*Tant que la sanction financière n'est pas régularisée, le club ne peut pas participer à la vie sportive.

4. Acte de brutalité / coup occasionnant ou non une ITT

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit à l'intégrité physique d'une autre.

Lorsqu'une incapacité totale de travail est prescrite à la victime de brutalité. L'auteur de ce dernier s'expose aux sanctions.

L'ITT est établie par tout médecin et correspond à la période durant laquelle une personne n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes de la vie.

AUTEUR			
Victime	LIEU	Athlète/Éducateur/Dirigeant/ Personnel médical/ et personne non licenciée FFLDA	Sanctions financières
Officiel/ Éducateur/Dirigeant/ Personnel médical/Athlète	Pesée, Aire de combat Podium	1 carton rouge (3 mois de suspension)	1 000€*

*Tant que la sanction financière n'est pas régularisée, le club ne peut pas participer à la vie sportive.

Adopté par le bureau fédéral (BF) de la FFLDA le 08 janvier 2026.

Règlement Protocolaire de la Compétition

Article 1 : Objet

Le présent règlement définit les modalités protocolaires portant sur l'organisation, la participation et le déroulement des cérémonies des compétitions et manifestations sportives organisées sous l'égide de la Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées et de ses organismes affiliés.

Article 2 : Organisation du protocole

A l'issue de la compétition et/ou de la manifestation sportive, le protocole des médailles est organisé sous la responsabilité de la structure organisatrice.

Le podium officiel réunit l'ensemble des finalistes, arbitres et officiels à récompenser, avec une signalétique et un espace dédié.

La structure organisatrice (club, comité, fédération) doit prévoir, dans l'ordre d'importance des représentants et officiels présents, une cérémonie de remise des prix hiérarchisée dans l'ordre de Bronze, Argent et Or.

La structure organisatrice (club, comité, fédération) doit prévoir une communication médiatique des podiums par une série de photographies officielles à diffuser.

Article 3 : Tenue et protocole

- Les participants sont invités à porter, sur tous les podiums, une tenue conforme aux règles de la discipline et/ou en portant un survêtement représentant le club, sans couvre-chef, sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ou politique,
- Toute cérémonie de remise de prix suivra le protocole officiel suivant :
 - Présentation des athlètes et des équipes, arbitres et officiels à mettre en valeur,
 - Remise des médailles et trophées,
 - Chaque athlète récompensé devra serrer la main des personnes officielles remettantes,
 - Réalisation des photographies des podiums, des arbitres et officiels,
 - Clôture de la cérémonie.

Article 4 : Arbitrage et officiels

Les arbitres et officiels de l'épreuve seront mis en avant lors de la remise des prix.

Article 5 : Tenue entraîneurs

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport, sans aucun couvre-chef et sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ou politique.

Article 6 : Sanctions

La structure organisatrice doit informer la fédération via la Direction Technique Nationale (DTN) pour tout manquement constaté.

Tout manquement au présent règlement peut entraîner la saisine de la commission disciplinaire.

Des suites disciplinaires pourront être proposées par la commission de discipline de première instance après sollicitation éventuelles du comité « Éthique & Déontologie » de la FFLDA.

Article 7 : Dispositions finales

Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée par le comité « Éthique & Déontologie » de la FFLDA.

NOTE FEDERALE « VIE SPORTIVE »

Ref : 20251023-NF-DTN-01/Vie Sportive

Le 01 décembre 2025, à Maisons-Alfort

Le respect constitue l'une des valeurs fondamentales de notre sport. Les gestes de courtoisie, tels que le salut et la poignée de main, symbolisent l'esprit sportif et l'égalité entre tous les participants, sans distinction de sexe, d'origine, de croyance ou de statut.

La présente note s'applique, avec effet immédiat, à l'ensemble des compétitions organisées ou homologuées par la Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées, à tous les niveaux (local, régional, national).

Avant et/ou après chaque rencontre, **les athlètes, entraîneurs et officiels sont tenus de serrer la main :**

- À leurs **adversaires** ;
- Aux **arbitres et officiels** ;
- Aux **entraîneurs ou responsables d'équipe**,
- Le cas échéant, lors de la **cérémonie protocolaire** (podiums),

Cette obligation s'applique **sans distinction de genre** : le refus de serrer la main à une femme ou à un homme est considéré comme un manquement au respect des valeurs fédérales.

Tout refus volontaire et non justifié de serrer la main à un arbitre, un adversaire ou un entraîneur constitue une **infraction aux règlements sportifs et disciplinaires fédéraux**.

En référence aux règlement sportifs fédéraux, ce comportement entraîne la **disqualification immédiate du compétiteur concerné**, ainsi que d'éventuelles **sanctions disciplinaires complémentaires**.

Les arbitres et les délégués de compétition sont tenus de **mentionner tout incident** de ce type dans leur rapport officiel.

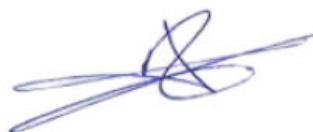
La Fédération réaffirme son attachement aux principes d'**égalité, de respect mutuel et de neutralité**. La DTN travaille à une évolution rapide de la réglementation sportive afin de répondre à ces situations identifiées.

Aucun motif religieux, culturel ou personnel (casquette, bonnet, couvre-chefs) ne saurait justifier un refus de saluer ou de serrer la main dans le cadre officiel d'une compétition sportive.

Lise LEGRAND
Présidente de la FFLDA



Jean-Yves ROBIN
DTN



GRECO-ROMAINE _ LIBRE _ FEMININE _ BEACH WRESTLING _ SAMBO _ GRAPPLING _ GOUREN

2, rue Louis Pergaud - 94700 Maisons-Alfort cedex - 01 41 79 59 10 - ffl@fflutte.org - ff lutte.com - SIRET 784 448 706 00043